

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE HORS RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

Votre courtier conseil : WORLD ASSURANCES

Adresse : 63 RUE GAMBETTA

60100 CREIL

Tél. : 03.65.09.36.62

Mail : contact@worldassurances.fr

Pour déclarer un sinistre : sinistre.rcd@ediifice.com

L'assureur ci-dessous dénommé, **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - CAISSE LOCALE COURTAGE ET PARTENARIATS** atteste que :

LES METALIERES PICARDS

n° SIRET : 91258883700027

Adresse : 79 Rue Faidherbe

60180 Nogent-sur-Oise

est titulaire d'un contrat d'assurance N° : 41563726B/S17507093

à effet du 01/04/2022 couvrant sa responsabilité civile hors responsabilité décennale, pour des réclamations formulées entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024

Les garanties s'appliquent dans le cadre des activités professionnelles mentionnées ci-après :

Charpentier métallique

• CHARPENTE ET STRUCTURE MÉTALLIQUE

Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades - rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- protection et traitement contre la corrosion,
- traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage,
- travaux en sous-œuvre par structure métallique,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.

EQUIPEMENT - SECURITE - PREVENTION

Dans le cadre du ou des métiers déclarés exercés, vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

- Eléments d'équipement ayant une fonction professionnelle.
- Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en les programmant ou les coordonnant entre elles.
- Matériel de détection, d'extinction ou de protection contre l'incendie (comme les RIA).

Menuisier extérieur

• MENUISERIES EXTÉRIEURES

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, **y compris les vérandas et les verrières, à l'exclusion des fenêtres de toit, des façades rideaux façades semi-rideaux et façades panneaux.**

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en oeuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- escaliers et garde-corps,
- terrasses et platelages extérieurs en bois naturel ou composite à l'exclusion de la réalisation du support de maçonnerie, de système d'écran-chéité de toiture et d'éléments de charpente,
- vitrerie et de miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- traitement préventif des bois,
- création/aménagement de stands.

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois

EQUIPEMENT - SECURITE - PREVENTION

Dans le cadre du ou des métiers déclarés exercés, vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

- Eléments d'équipement ayant une fonction professionnelle.
- Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en les programmant ou les coordonnant entre elles.
- Matériel de détection, d'extinction ou de protection contre l'incendie (comme les RIA).

Serrurier

• SERRURERIE - MÉTALLERIE

Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie à l'exclusion des charpentes **métalliques** (hors bardage).

Cette activité comprend les travaux de plancher, escalier, garde-corps, fermetures et protections.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de vérandas ou de verrières.

EQUIPEMENT - SECURITE - PREVENTION

Dans le cadre du ou des métiers déclarés exercés, vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

- Eléments d'équipement ayant une fonction professionnelle.
- Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en les programmant ou les coordonnant entre elles.
- Matériel de détection, d'extinction ou de protection contre l'incendie (comme les RIA).

Vitrier

• VITRERIE - MIROITERIE

Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades - rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

Montants indexés suivant l'évolution de l'indice BT01 entre la date d'effet du contrat et la date de survenance du sinistre, sauf particularités (*)

L'ASSURANCE DE VOS RESPONSABILITÉS

Garanties	Garanties Acquises	Montants de Garanties*
Responsabilité Civile Exploitation • Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis	OUI	16 000 000 € (*) tous dommages confondus, par année d'assurance
dont : - Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis	OUI	3 000 000 € par sinistre*
- Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs	OUI	300 000 € par sinistre*
- Vol du fait d'un préposé	OUI	70 000 € par sinistre*
• Faute inexcusable de l'employeur	OUI	3 000 000 € par année d'assurance*
• Dommages matériels et immatériels consécutifs aux « Biens mobiliers confiés »	OUI	200 000 € par sinistre
Responsabilité Civile atteintes à l'environnement • Tous Dommages confondus dont : - Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis et préjudice écologique - Frais de remboursement des mesures conservatoires	OUI	1 500 000 € par année d'assurance 610 000 € par sinistre 10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre
Responsabilité Civile après livraison de produits ou après achèvement de travaux • Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis dont : - Dommages matériels aux existants y compris l'élément d'équipement générateur des dommages	OUI	3 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs (Exploitation, Après Livraison et Achèvement Des Travaux)	OUI	100 000 € par année d'assurance
Erreur d'implantation	OUI	80 000 € par année d'assurance

(*) Montants non indexés

Ces travaux sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, pisciniste, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante, pose de panneaux solaires photovoltaïques ainsi que tous les métiers/spécialités exclus à la souscription par l'assureur.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition du/des métiers ci-dessus ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Suresnes

, le 22/12/2023

Pour la Caisse Locale, par délégation,
De la caisse locale à son mandataire
EDIIFICE,
le Directeur,



Département Construction
26 rue Pagès
92150 Suresnes Cedex
+33(0)1 76 27 81 61
gestion.rcd@ediifice.com



SAS au capital de 1 000 €
SIREN n°953 289 857
N° ORIAS 23 004 782

Groupama Paris Val de Loire - Caisse régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire
60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 1 Bis Avenue du Docteur Ténine, CS 90064, 92184 ANTONY CEDEX -
382 285 260 RCS NANTERRE - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située
4 Place de Budapest, 75009 PARIS.